

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

77102  
Objet

**C. E. P. A. A. C.**

**Emprunt de 300.000 F  
auprès du SIVOM**

DATE DE CONVOCATION

21 août 1977

DATE D'AFFICHAGE

21 août 1977

Nombre de conseillers  
en exercice 27

Nombre de présents 21

Nombre de votants 25



# Extrait du Registre des Délibérations

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix sept  
le vingt six août à 18 heures 30  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M TÉTARD,

Etaient présents : MM. MM.TÉTARD, DUFOUR, BUJARD, Melle FOUCHÉ  
MM. LIS, LACHAUD, BOUCHET, PAPEAU, VIAUD, POUGET, POUMAILLOUX, MONTRON,  
FABER, BOULAN, BROTREAU, BERLAND, DUFEIL, TAP, Mme TACQUET,  
MM. PELLETIER, CABAL.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. COLLE par M. LIS  
MAURELLET par M. PELLETIER  
BOUDET " M. DUFOUR  
Absents : MM. NAULTN " M. LACHAUD  
GUTCHAOUA, BOISARD

M POUGET a été élu Secrétaire.

Monsieur le Président du SIVOM a fait connaître  
qu'un prêt de 300.000 F sur 12 ans pouvait être mis à la  
disposition de la commune de Royan.

L'annuité correspondante ressort à 41.369,04 F

La première annuité étant à verser en 1978

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date  
du 18 Aout 1977 ;après avoir délibéré

#### DECIDE

- d'accepter le prêt de 300.000 F proposé par le SIVOM
- de s'engager à rembourser auprès du SIVOM à partir de  
1978 le montant de l'annuité correspondante ;

Fait et délibéré à Royan les jour, mois et an

susdits.

Ont signé au registre Messieurs les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Maire



  
Guy TETARD



CENTRE POLYVALENT D'ANIMATION ET D'ACTIVITES CULTURELLES

PLAN DE FINANCEMENT

TÉLÉPHONE 88.05.11

- Montant de la dépense (décompte définitif) Construction	10 310 000 F
Equipements intérieurs	730 000 F
	<u>11 040 000 F</u>
	=====

FINANCEMENT ASSURE

<u>Subventions</u>		2 600 000 F
- Subvention de l'Etat (arrêté de M. le Secrétaire d'Etat à la culture du 7 novembre 1975)	2 100 000 F	
- Subvention du Conseil Régional - Arrêté de M. le Préfet de Région en date du 25.02.76	150 000 F	
- Subvention du Fonds d'Intervention Culturelle (décision du 23 Juillet 1976)	350 000 F	
<u>Emprunts</u>		8 140 000 F
- Partie de l'emprunt de 1 950 000 F C.A.E.C.L. (DCM du 25.7.75)	1 000 000 F	
- Emprunts - Caisse d'Epargne de Marennes (Contingent N) (DCM du 23.02.76 rendue exécutoire le 3.3.76)	2 250 000 F	
- Caisse d'Epargne de Marennes (contingent libre) (DCM du 23.02.76 rendue exécutoire le 3.3.76)	500 000 F	
- Caisse d'Aide à l'équipement des collectivités locales (DCM du 10.04.76 rendue exécutoire le 26.04.76)	1 700 000 F	
- Emprunt auprès de la caisse d'Assurance Vieillesse des Pharmaciens (DCM du 4.2.77 rendue exécutoire le 15.02.77)	1 000 000 F	
- Emprunt du C.A.E.C.L. (partie de l'emprunt de 800 000 F) (DCM du 22.2.77)	300 000 F	
- Emprunt globalisé (partie de l'emprunt de 7 000 000 D.C.M. du 13.05.77)	1 390 000 F	
<u>Financement en cours de réalisation</u>		300 000 F
- Emprunt auprès du SICM	300 000 F	
		<u>11 040 000 F</u>
		=====



Fait à ROYAN, le 26 SEPTEMBRE 1977  
 Certifié exact  
 Le Maire,

Guy TETARD.